



Association des propriétaires de Notre-Dame de Beaulac

Avis aux Beaulacois

Élection municipale le 2 novembre 2025

Il est crucial d'aller voter pour la santé du Lac Beaulac

Si vous êtes propriétaire ou copropriétaire d'une résidence secondaire à Chertsey, vous avez le droit de voter aux élections municipales en plus de votre lieu de résidence principale, sous certaines conditions.



Allons Voter!

Comment s'inscrire sur la liste électorale en tant que propriétaire de résidence secondaire? Le plus tôt possible!

Voici les étapes à suivre :

1. Vérifiez votre éligibilité

o Vous devez être propriétaire ou copropriétaire d'une propriété à Chertsey depuis au moins **45 jours** avant le 2 novembre 2025.

2. Désignez un électeur (pour les copropriétaires)

o Si la propriété est détenue par plusieurs personnes (copropriétaires), vous devez désigner une seule personne parmi vous pour s'inscrire et voter.

3. Remplissez le formulaire

o La personne désignée doit remplir le formulaire recto-verso ci-joint.

4. Choisissez votre mode de vote (facultatif)

o Si vous souhaitez voter par correspondance, il suffit de remplir la **section 4** du formulaire.

5. Soumettez le formulaire

o Vous pouvez envoyer le formulaire rempli par courriel à direction.greffe@chertsey.ca à l'attention de **Madame Monique Picard** ou

par la poste à l'adresse suivante :

- ✦ Municipalité de Chertsey
- ✦ À l'attention de Madame Monique Picard
- ✦ 333 Avenue de l'Amitié, Chertsey, QC, J0K 3K0

PROCURATION POUR L'INSCRIPTION sur la liste électorale ou référendaire et DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Désignation de la personne à inscrire sur la liste parmi les copropriétaires d'un immeuble ou les occupants d'un établissement d'entreprise

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION

Copropriétaires d'un immeuble

Occupants d'un établissement d'entreprise

Depuis le

Année Mois Jour

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie

Municipalité

Code postal

Cette procuration est en vigueur pour l'inscription sur la liste électorale et la liste référendaire de la MRC, le cas échéant.

2 PERSONNE* DESIGNÉE POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDAIRE

Prénom

Nom

Date de naissance

Année Mois Jour

Numéro de téléphone

Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie

App.

Municipalité

Code postal

* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrit(e) sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de copropriétaire d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

3 SIGNATURE DES COPROPRIÉTAIRES OU DES COOCCUPANTS

Les signataires doivent être des électrices, des électeurs ou des personnes habiles à voter. La majorité des copropriétaires ou des cooccupants doivent signer. S'il n'y a que deux copropriétaires ou cooccupants, ces deux personnes doivent signer.

Prénom et nom	Signature	Date

Cette procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veuillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.

ATTENTION! Pour voter par correspondance, vous devez remplir la demande au verso du formulaire.

DMRC-8-1 (F-10)
Loi sur les élections et les référendaires dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 341, 314, 325, 326 et 326.1, 362.1 et 639.4

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

No. 25-08

Produit par **S. De Beaumont**
2025-09-14

pour nous rejoindre: bonjourbeaulacpb@gmail.com